

1 IDENTIFICATION

Quel que soit le conditionnement utilisé, il devra être identifié par le collage obligatoire d'un spécimen du produit imprimé sur au moins 2 faces ainsi qu'une **fiche palette** comportant les indications suivantes :

- **Le numéro et le nom de la circonscription**
- **Le nom de la liste et du candidat**
- **La référence du support :**
 - o Propagandes
 - o Bulletins de vote Mairie
 - o Bulletins de vote mise sous enveloppe
- Coordonnées de l'expéditeur
- Coordonnées d'ASAP Elections
- La quantité d'exemplaires par carton et par palette, le nombre de palettes (N° séquentiel de palette Ex : n°2/3), le nombre total de produits livrés.

2 CONDITIONNEMENTS

2.1 PROPAGANDES ET BULLETINS DE VOTE DESTINES A LA MISE SOUS ENVELOPPES

- Palette type Europe lourde ou semi lourde en bon état
- **Une seule référence par palette :**
 - o Palette(s) propagandes
 - o Palette(s) bulletins de vote destinés à la mise sous enveloppes (les bulletins de vote pour la mise sous enveloppes et les bulletins de vote pour les mairies doivent impérativement être conditionnés sur 2 palettes distinctes)
- Format 80 x 120 cm
- Hauteur maxi de la palette chargée : 170 cm
- Poids maxi de la palette chargée : 600 kg
- Film de protection enveloppant la totalité du produit (pied de la palette compris)
- 4 cerclages plastiques
- Les produits imprimés doivent être positionnés à plat
- Ils seront bi-jointés par poignées simples (ou doubles maxi) de 10cm environ.
- Rangement dans le même sens avec intercalaires pour séparer les couches
- **Pas de paquet sous film, ni de lien, ni d'élastique** (uniquement toléré pour les bulletins de vote)

2.2 BULLETINS DE VOTE DESTINES AUX MAIRIES

- **Conditionnement sur palettes 80x120 ET en caisses cartons**
- Une seule référence par carton et par palette : « **bulletins de vote destinés aux Mairies** »
- Le nombre de documents par carton doit être homogène : **10 000 exemplaires par carton**
- Utiliser une dimension de carton adapté aux dimensions du produit afin d'avoir un empilement stable
- Les produits devront être séparés en quantité identique de **1 000 exemplaires tenus par des élastiques** (ou bandes papier mais pas de paquet sous film ni de lien)
- Tous les creux devront être comblés par du papier de maintient
- Ne pas superposer en grand nombre, afin de ne pas écraser les rangées de boîtes inférieures.
- Ne pas gerber les palettes.

3 LIVRAISONS

3.1 PRISE DE RDV

- Toutes les livraisons devront avoir fait l'objet **d'une prise de rendez-vous obligatoire** 48 heures avant la livraison.
- Les rendez-vous sont à prendre auprès de Laurent Gicquel (**06.33.52.36.26**) ou David Texier (**06.64.35.86.08**) afin de préciser :
 - o Le produit à réceptionner
 - o La date et l'heure de livraison.
 - o Le nom du transporteur.
 - o Le nombre de palettes à réceptionner.

3.2 ADRESSE DE LIVRAISON ET HORAIRES D'OUVERTURE

- **Adresse de livraison** :
 - o ASAP Elections
4 Route de Saint-Etienne de Montluc
44 220 COUERON
- **Horaires** :
 - o A partir de jeudi 13 juin et jusqu'au **mardi 18 juin midi (dernier délai toléré)**
 - o De 6h à 20h sur RDV uniquement

3.3 BORDEREAU DE LIVRAISON

Chaque livraison doit être impérativement accompagnée d'un bon de livraison reprenant :

- **Le numéro et le nom de la circonscription**
- **Nom de la Liste et du candidat**
- **S'il s'agit de bulletins de vote pour la mise sous enveloppe, de bulletins de vote pour les mairies ou de propagandes**
- Quantité totale
- Quantité par palette, cartons
- Nombre de palettes
- Spécimens de chaque produit livré à fournir avec les bordereaux de livraison ET positionnés sur chaque palette correspondante

3.4 RESERVES

- Le non-respect des conditions définies précédemment pourrait entraîner un refus de réception
- Des réserves seront portées avec photo éventuelle et envoi à la Préfecture si la marchandise est arrivée en mauvais état.
- Les quantités abîmées seront estimées.
- En cas d'opération manuelle, la refacturation sera effectuée
- Les livraisons non identifiées pourront être refusées



PRÉFECTURE DE LA
LOIRE ATLANTIQUE

Cahier des Charges
Réception de la propagande
électorale/ LEGISLATIVES 2024

ASAP ELECTIONS

Page 4 sur 4

EXEMPLE DE FICHE PALETTE

F I C H E P A L E T T E	
LOGO DE L'EXPÉDITEUR	DATE :
	BOURSEUR / DÉPÔTÉ :
	CONTACT : TELEPHONE :
	NOMBRE DE PALETTES : NOMBRE DE CARTONS : NOMBRE D'EXEMPLAIRES PAR CARTONS : NOMBRE D'EXEMPLAIRES TOTAL :
ELECTIONS LEGISLATIVES DE LA CIRCONSCRIPTION DE : "N° et NOM de la circonscription" NOM DE LA LISTE ET DU CANDIDAT : PROPAGANDES, BULLETINS DE VOTE pour la mise sous enveloppe OU BULLETINS DE VOTE pour Mairies ADRESSE DU DESTINATAIRE : ASAP ELECTIONS 4 Route de Saint Etienne de Montluc 44 220 COUERON 06-64-35-86-08	
Merci de coller cette fiche de bordre sur chaque palette	